

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 8 avril 2021

Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2021-02-38- ENVIRONNEMENT (8.8) – ASSAINISSEMENT-GEMA - ACQUISITION D'UN TERRAIN EN ZONE HUMIDE POUR COMPENSATION DE LA CREATION D'UNE STATION D'EPURATION A CHARMES-LA-COTE

DATE DE CONVOCATION : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE PUBLICATION : 12 avril 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle de l'Arsenal, avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, BONNIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, PERRETTE Laurent (ayant la suppléance de CHENOT Bernard), JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé (ayant la procuration de MANSION François), CHAPUY Jacques (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), HEYOB Olivier (ayant la procuration de LE PIOUFF Lydie), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant le procuration de BRETENOUX Patrick), EZAROIL Fatima (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEEVE Lucette, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, SEGALT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, CHENOT Bernard, BELLINASSO Alain, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, LE PIOUFF Lydie, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne.
<u>Avis de procuration :</u>	9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	4 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Lionel RIVET
<u>Nombre de présents :</u>	59
<u>Nombre de votants :</u>	68

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20210408-2021_02_38-

Dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement en assainissement, la Communauté de Communes Terres Toulaises a engagé en 2018 la réalisation des travaux d'assainissement collectif des communes de Domgermain et Charmes-La-Côte. La parcelle d'implantation de la station d'épuration intercommunale a été diagnostiquée comme ayant des caractéristiques réglementaires d'une zone humide (environ 1 ha). Dans ce contexte, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a conditionné ses aides financières à la compensation des surfaces impactées à hauteur de deux fois la superficie touchée soit environ 2 ha. La Communauté de Communes Terres Toulaises s'est alors engagée à compenser ces travaux par la restauration/réservation d'autres zones humides, et si possible préférentiellement dans le même bassin versant.

Par délibération du conseil communautaire du 06 février 2020, une prestation a été engagée avec la SAFER Grand Est afin de mettre en place une recherche active de terrains. Ces investigations ont permis d'avoir l'opportunité de faire l'acquisition foncière de la parcelle ZC 51 à Domgermain sur une base de prix de 4 500€ /ha soit environ 8 730 € (hors 8% de frais additionnels de la SAFER, droits et taxes). Cette prairie d'une surface de 1,94 ha propriété de la société SOLVAY OPERATIONS FRANCE (2, rue Péri à Dombasle-Sur-Meurthe), étant bien localisée dans le périmètre du site ENS Boisements Humides de Gare le Cou.

Comme indiqué dans la délibération du 06/02/2020 et conformément aux attentes de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, les objectifs poursuivis par la Communauté de Communes Terres Toulaises pour cette compensation doivent être les suivants :

- Assurer la préservation des espaces par la maîtrise foncière
- Élaborer un plan de gestion sur la base d'un inventaire et d'une cartographie des habitats
- Mettre en œuvre un plan de gestion pour préserver/restaurer les fonctionnalités du site

Ainsi la Communauté de Communes Terres Toulaises a prévu de réaliser et mettre en œuvre une gestion adaptée du site. L'Agence de l'Eau demande également l'inscription de clauses dans l'acte de vente pour garantir la préservation pérenne des parcelles concernées. Il s'agit notamment de l'obligation de conserver les terrains désignés ci-dessus sur une vocation strictement écologique, vocation pour laquelle des financements publics pourront être attribués à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Par ailleurs, en cas de revente des terrains, la collectivité a l'obligation de signaler au préalable à l'Agence de l'Eau cette revente, cette dernière pouvant demander le remboursement des aides accordées à collectivité pour cette présente acquisition.

Un accompagnement financier sera demandé à l'Agence de l'Eau pour l'acquisition foncière, l'élaboration d'un plan de gestion et de préservation (PPV) de l'ENS Boisements Humides de Gare le Cou et à sa mise en œuvre. Une aide de 80% est attendue.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie en date du 09/03/2021 et de la commission « eau-assainissement-Gemapi-Milieus naturels » en date du 18/03/21

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise l'acquisition du terrain de la parcelle ZC 51 à Domgermain sur une base de prix de 4 500€/ha, soit environ 8 730 € (hors frais divers, droits et taxes) et la signature de toutes pièces utiles,**
- **S'engage à prévoir les crédits au budget de référence,**
- **Sollicite des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour avoir un accompagnement financier sur l'acquisition foncière, l'élaboration d'un plan de gestion de préservation et à sa mise en œuvre.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20210408-2021_02_38-